



Département femme-mère-enfant

DEPARTEMENT FEMME-MERE-ENFANT

CHUV – 1011 LAUSANNE

CONCEPT DE FORMATION POST-GRADUEE

Actualisation en 2019

Auteur : Pr Patrice Mathevet

I. Préambule

Plan de formation en Gynécologie-Obstétrique

Ce plan de formation post-graduée du Département de gynécologie et obstétrique du CHUV (DFME) a été établi en fonction des exigences du programme suisse de formation post-graduée pour le titre de spécialiste en gynécologie et obstétrique

Le DFME offre quatre modules de formation post-graduée de base, et cinq modules de formation approfondie (gynécologie-obstétrique opératoire, médecine fœto-maternelle, oncologie gynécologique, médecine de la reproduction et uro-gynécologie), réservés aux détenteurs du titre de spécialiste en gynécologie et obstétrique :

Modules de base :

1. Module de formation complète pour candidats au titre de spécialiste en gynécologie et obstétrique (durée : 4 ans et demi)
2. Module de formation de base en gynécologie et obstétrique (durée : 2 ans)
3. Module de complément de formation en clinique « A » pour candidats avancés au titre de spécialiste en gynécologie et obstétrique (durée : 1 an)
4. Module de formation en clinique « A » pour candidats débutants au titre de spécialiste en gynécologie et obstétrique ou formation en gynécologie et obstétrique dans le cadre de la formation post-graduée en médecine générale ou autres disciplines (durée : 1 an).

Modules de formation approfondie :

5. Module de formation approfondie en gynécologie-obstétrique opératoire (durée : 3 ans)
6. Module de formation en obstétrique et médecine fœto-maternelle (durée : 3 ans)
7. Module de formation en médecine de la reproduction et endocrinologie gynécologique (durée : 3 ans)

8. Module de formation en oncologie gynécologique (durée : 3 ans)
9. Module de formation en uro-gynécologie (durée : 3 ans).

Tous les modules de formation sont supervisés par un médecin cadre du département qui suit régulièrement la progression de la formation des médecins-assistants. Un contrôle des objectifs a lieu tous les trois mois notamment pour toutes les exigences spécifiques du programme de formation post-graduée. Le tutorat est assuré par des chefs de cliniques et/ou des médecins-cadres. L'assistant change de tuteur en fonction des différentes étapes de sa formation. Les médecins-assistants sont évalués tous les 6 mois selon la procédure d'évaluation de l'ISFM.

II. Généralités :

1. **Nom du lieu de formation** (informations relatives à l'établissement de formation post-graduée) :

- 1.1 Service de gynécologie et d'obstétrique, du Département femme-mère-enfant (DFME),
Centre hospitalier universitaire vaudois, av. Pierre-Decker 2,
1011 Lausanne.
Tel : 021 314 67 27 ou 021 314 64 81.
- 1.2 **Etablissement de formation reconnu en :**
*Gynécologie-obstétrique, Catégorie A
* Hormis la formation en gynécologie-obstétrique,
l'établissement est reconnu pour les formations approfondies
suivantes : gynécologie-obstétrique opératoire, médecin de
reproduction et endocrinologie gynécologique, médecin foeto-
maternelle, urogynécologie, oncologie gynécologique.
Les chefs de service sont les Prs D. Baud (chef de service
d'obstétrique) david.baud@chuv.ch et P. Mathevet (chef de
service de gynécologie) patrice.mathevet@chuv.ch.
- 1.3 Il s'agit d'un **centre hospitalo-universitaire** assurant
l'ensemble des prestations en relation avec d'autres spécialités.
- 1.4 **Activité médicale en gynécologie obstétrique** : 63 600
patientes ambulatoires dont 9 500 pour les urgences ; et 6 700
patientes hospitalisées.
- 1.5 Le Service de gynécologie-obstétrique du DFME est le membre
fondateur et le leader du **Réseau Romand de Formation en
Gynécologie-Obstétrique** (RRFGO).
Ce réseau regroupe l'essentiel des hôpitaux romands (hormis
les H.U.G.) au sein d'un réseau coordonné et structuré. Les
différents hôpitaux participants à ce réseau sont les suivants :
Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais site de Rennaz ; Hôpital du
Jura Delémont ; Hôpital Cantonal Fribourgeois ; EHC Hôpital de

Morges ; Hôpital neuchâtelois Pourtalès ; G.H.O.L. Nyon ; HiB site de Payerne ; Hôpital de Sion ; Hôpital d'Yverdon-les-Bains.

Le réseau est sous la responsabilité d'un Président (actuellement le Dr Christian Valla de l'Hôpital Riviera Chablais), d'une secrétaire (Madame Aurore Bolufer, aurore.bolufer@chuv.ch) et d'un coordinateur (Pr Patrice Mathevet). L'interlocuteur principal du réseau est actuellement le vice-président.

Le RRFGO gère tous les postes de formation en gynécologie-obstétrique au sein des hôpitaux précédemment cités. Il assure aussi des échanges avec le réseau de Genève. Ainsi, le réseau gère actuellement **95 postes d'assistants** répartis entre ces différents hôpitaux. Cette gestion comporte l'organisation des différentes places de stage, des plans de formation, et des enseignements aux assistants.

Le RRFGO est structuré autour d'une charte de fonctionnement. Deux réunions par an regroupent les responsables des différents hôpitaux pour la gestion fonctionnelle du réseau. A ceci, s'ajoutent deux autres séances annuelles d'auditions qui permettent d'auditer les candidats et de sélectionner les candidats assistants les plus motivés pour la réalisation de notre spécialité.

1.6 Le groupement de formation postgraduée correspond à celui du RRFGO.

Il permet des échanges entre les différents hôpitaux. Ces échanges se font selon les souhaits des médecins-assistants, des responsables des différents hôpitaux et dans le cadre du respect législatif de la formation des médecins-assistants. En cas d'interruption de manière anticipée d'un des groupements de formation, le relai est pris par les autres membres de ce groupement.

1.7 Il existe une coopération avec les H.U.G. en matière de formation postgraduée. Cette collaboration se fait par l'intermédiaire d'échanges entre les deux réseaux (en général deux médecins-assistants par semestre font ainsi des échanges).

Elle se fait aussi par l'intermédiaire de la formation postgraduée avec l'organisation de séances de formation conjointes.

1.8 Nombre de postes pour les médecins en formation postgraduée :

95 postes en gynécologie-obstétrique. La majorité des postes étant des postes en clinique, avec un poste en recherche.

2. Equipe médicale responsable de la formation :

- 2.1. **Responsable de l'établissement de formation** : Mathevet Patrice, gynécologue-obstétricien, patrice.mathevet@chuv.ch, 100% dans le domaine de la cancérologie gynécologique et la gynécologie chirurgicale.
- 2.2. **Suppléant** : Baud David, gynécologue-obstétricien, david.baud@chuv.ch, 100% dans le domaine de l'obstétrique et de la médecine foeto-maternelle.
- 2.3. **Coordinateur** = Responsable de l'établissement de formation (Mathevet Patrice).
- 2.4. Autres médecins cadres impliqués dans la formation postgraduée :
 - Vial Yvan, gynécologue-obstétricien, yvan.vial@chuv.ch, 100% dans le domaine de l'échographie et médecine foetale.
 - Achtari Chahin, gynécologue-obstétricien, chahin.achtari@chuv.ch, 100% dans le domaine de l'urologie et urodynamisme.
 - Vulliemoz Nicolas, gynécologue-obstétricien, nicolas.vulliemoz@chuv.ch, 100% dans le domaine de la médecine reproductive et endocrinologie gynécologique.
 - Renteria Saira-Christine, gynécologue-obstétricien, saira-christine.renteria@chuv.ch, 80% dans les domaines de la gynécologie-obstétrique psychosomatique et psycho-sociale et de la gynécologie de l'enfance et de l'adolescence.
 - Baud David, gynécologue-obstétricien, david.baud@chuv.ch, 100% dans le domaine de la médecine foeto-maternelle et de l'obstétrique.

- Jacot-Guillarmod Martine, gynécologue-obstétricien, martine.jacot-guillarmod@chuv.ch. 80% dans le domaine de la santé des adolescent(e)s et en colposcopie.
- Desseauve David, gynécologue-obstétricien, david.desseauve@chuv.ch, 100% dans le domaine de la médecine foeto-maternelle et de l'obstétrique.
- Guenot Cécile, gynécologue-obstétricien, cecile.guenot@chuv.ch, 80% dans le domaine de l'échographie et médecine fœtale.
- Francini Katyuska, gynécologue-obstétricien, katyuska.francini@chuv.ch, 80% dans le domaine de la médecine materno-fœtale et de l'échographie.
- Loïc Lelièvre : gynécologue-obstétricien, [loïc.lelièvre@chuv.ch](mailto:loic.lelièvre@chuv.ch), 100% dans le domaine de la sénologie.

2.5. **Rapport médecins en formation / médecins formateurs** : au sein du Service de gynécologie-obstétrique du CHUV, le rapport est le suivant : 11 médecins-cadres (3x80% et 8x100%), 17 chef(fe)s de clinique (1x50%, 3x60%, 7x80%, 1x90%, 5x100%), pour 28 médecins-assistants (1x80%, 27x100%). Soit un rapport d'environ 1 pour 1.

3. Mise au courant lors de l'entrée en fonction :

3.1. **L'accompagnement personnel** est assuré par le tutorat d'un chef de clinique et d'un médecin-cadre. Il s'agit essentiellement du chef de clinique qui est désigné comme l'interlocuteur préférentiel du médecin assistant.

A l'entrée en fonction au CHUV des médecins-assistants, trois jours dits « d'intégration » sont proposés à ces médecins-assistants. Ces trois jours consistent en une première journée d'information de manière globale sur le CHUV et ses différents aspects. Les deux autres jours sont consacrés à l'accueil plus spécifique en gynécologie-obstétrique (cf programme ci-joint).

3.2. **Service d'urgence/service de piquet** : le CHUV possède un service d'urgences ouvert 24/24 spécifique à la gynécologie-obstétrique. Le Service d'urgences en gynécologie-obstétrique

nécessite la permanence de deux médecins-assistants, nuits et jours.

Lors de leur entrée en fonction, les médecins-assistants ne participent au tour de garde qu'après un délai de 3 à 4 semaines. Pendant ce délai, ils sont encadrés pour leur formation initiale par des médecins-assistants expérimentés et surtout des chefs de clinique. De plus, lors des premières gardes, il y a une supervision permanente par un chef de clinique présent sur place 24/24. Ainsi, au sein des Services de gynécologie-obstétrique du CHUV, les médecins-assistants sont supervisés en permanence 24/24 par un médecin chef de clinique présent sur place. Un médecin cadre est aussi disponible dans un délai de moins de 15 minutes sur appel téléphonique, ceci bien sûr en dehors des heures de travail habituelles.

3.3. Administration : il existe du personnel administratif (Madame Corine Falquet) dont 100% de l'activité est dédié à la gestion administrative des médecins-assistants. Cette personne bénéficie, par ailleurs, du soutien du secrétariat du coordinateur du réseau pour différents aspects administratifs complémentaires.

3.4. Mesures en faveur de l'assurance-qualité et sécurité des patients :

Il existe au sein du CHUV un système de déclaration d'incidents critiques (RECI). Ce système fonctionne parfaitement avec une déclaration volontaire et une analyse de tous les événements critiques enregistrés.

Il existe au sein de l'institution une évaluation avec des indicateurs spécifiques concernant les risques pour les patientes (taux de ré-hospitalisation, taux de ré-opération, ...).

Afin d'améliorer la sécurité des patientes, il existe aussi de nombreux outils informatiques permettant de gérer les dossiers mais aussi la prescription médicamenteuse. Ainsi la prescription médicale actuelle est réalisée au sein d'un outil informatique spécifique (SOARIAN) permettant un contrôle et une gestion optimale de la prescription.

- 3.5. **Directives spécifiques à la clinique** : il existe au sein du CHUV un document regroupant l'ensemble des procédures cliniques principales pour les différentes pathologies en gynécologie-obstétrique. Cet ensemble de procédures intitulé *vademecum* est disponible soit sous format papier soit sous format électronique sur l'intranet du CHUV. Par ailleurs, les médecins-assistants ont la possibilité d'accéder à des programmes de formation en ligne tel que « UpToDate ».

4. Contenu de la formation post-graduée

- 4.1. Les contenus de la formation sont enseignés aux candidats selon un calendrier décrit ultérieurement.
- Au sein du réseau, des postes sont ouverts à titre d'années à option pour la formation des médecins de famille. Il s'agit de postes fléchés pour la formation hors spécialisation en gynécologie-obstétrique.
- 4.2. La réalisation des différents actes médicaux et chirurgicaux correspond à ceux en relation avec notre spécialité. Ces différents actes médicaux doivent être réalisés au sein du CHUV après une formation théorique adaptée et sur la supervision de médecins chef de clinique et de médecins cadre présents en permanence.
- 4.3. Les rotations sont possibles vers d'autres spécialités : néonatalogie, chirurgie viscérale, ... ces rotations se font habituellement au sein du CHUV.
- 4.4. **Formation théorique structurée en interne** : ceci regroupe différentes séances de formation, en particulier une séance d'une heure quotidienne (sauf le lundi) de 07h30 à 08h30 pour la réalisation de mises au point dans le domaine de la gynécologie-obstétrique.
- Par ailleurs, différentes séances de formation et journal club sont organisés de manière hebdomadaire : au sein de la policlinique, au sein de l'Unité de la médecine de la reproduction, au sein de la pathologie fœtale et maternelle et au sein du Service de

gynécologie. Ces formations théoriques en interne représentent au total 12 heures hebdomadaires d'enseignement.

- 4.5. **Formation structurée en externe** : des cours blocs sont organisés habituellement conjointement avec les H.U.G. à raison d'environ 5 ou 6 journées de formation par an.

Par ailleurs, les médecins-assistants bénéficient au sein du CHUV de la possibilité de financement de congrès annuels (financement par le fonds de Service) ainsi que le financement d'une formation post-graduée par an (CAS, DU, DIU, ...).

- 4.6. **Bibliothèque** : les médecins-assistants ont accès par l'intermédiaire de l'intranet et des droits du CHUV à quasiment toutes les revues médicales référencées. De plus ils ont accès par l'intermédiaire de la bibliothèque universitaire aux manuels spécialisés et autres documents en relations avec notre spécialité.

- 4.7. **Recherche** : un poste est habituellement ouvert pour un travail de recherche permettant la réalisation d'une thèse. Par ailleurs, l'encadrement de travaux de recherche variés est assuré au sein du CHUV par l'intermédiaire des médecins cadres mais aussi des unités de recherches structurées existant au sein du Service de gynécologie-obstétrique.

- 4.8. **Modes d'enseignement** : le Service de gynécologie-obstétrique possède plusieurs simulateurs permettant l'enseignement des techniques obstétricales et gynécologiques de base. Deux à trois séances par semestre sont ainsi organisées par les médecins cadres pour la simulation gynéco-obstétricales.

5. Evaluations

- 5.1. **Evaluations en milieu de travail (EMiT): Mini-CEX / DOPS** : des mini-CEX et DOPS sont réalisés régulièrement par les médecins chef(fe)s de clinique interlocuteurs des médecins-assistants et ceci sous la supervision des médecins cadres référents. Ces évaluations se font au minimum 2 fois par semestre.

- 5.2. **Entretien d'entrée en fonction / entretien de suivi** : lors de l'entrée en fonction, chaque médecin-assistant reçoit une formation

accélérée sur 3 jours avec un entretien personnalisé. Un entretien de suivi a lieu tous les 6 mois avec évaluation du médecin-assistant par les médecins cadre et médecins chef(fe)s de clinique travaillant à son contact, et restitution des évaluations par un des médecins cadres auprès du médecin-assistant. Cet entretien suit les modèles de l'entretien d'évaluation annuelle conformément au logbook ISFM.

- 5.3. **Entretien d'évaluation annuel conformément au logbook :** hormis les entretiens semestriels, le remplissage des évaluations du logbook avec entretien se fait à la fin de chaque session dans un service hospitalier entre le médecin assistant et le responsable de la formation post-graduée.

6. Candidature

- 6.1. **Date de dépôt :** le dépôt des candidatures se fait tout au long de l'année. Les candidatures sont consultées régulièrement par la secrétaire du RRFGO. Un premier tri parmi les candidatures est effectué rapidement et le candidat est informé si sa candidature est retenue ou non. Les candidatures retenues sont ensuite proposées aux différents médecins cadre des hôpitaux du réseau qui font un second tri en vue de la prochaine séance d'audition. Un médecin dont la candidature n'est pas retenue immédiatement peut se voir attribuer des postes de remplacement au sein des hôpitaux du réseau en vue d'une prochaine intégration au réseau.
- 6.2. **Adresse de dépôt :** le dépôt des candidatures se fait sur une plateforme informatique du CHUV : e-Recrutement. Le logiciel de gestion des candidatures sur e-Recrutement (Hireserve ATS) permet de classer, trier, prioriser, etc. les dossiers des candidats. Il permet également d'avoir un suivi des dossiers que le médecin postulant peut alimenter au fur et à mesure de sa progression et de ses expériences.
- 6.3. **Documents à joindre à la candidature :** depuis e-Recrutement, les candidatures pour la réalisation de la formation de gynécologie-obstétrique de base, passent par l'intermédiaire du RRFGO. La soumission se fait par voie informatique uniquement

avec dépôt de la lettre de motivation, du CV, des certificats et attestations du médecin postulant. Les médecins sont ensuite convoqués aux séances d'audition où, après un entretien avec l'ensemble des médecins cadres représentant les différents hôpitaux du RRFGO, un accord ou non pour l'entrée dans le réseau est donné aux candidats.

- 6.4. **Les critères de sélection** habituellement retenus pour la formation de gynécologie-obstétrique de base sont les suivants : médecin titulaire d'une autorisation d'exercer en Suisse (diplôme suisse ou équivalence MEBEKO), étudiant médecin motivé et acceptant le principe de la participation au RRFGO. Il est à noter que le RRFGO privilégie les candidatures des médecins formés en Suisse sur l'UNIL ou les HUG. Le RRFGO pose également comme critère d'intégration au réseau 1 an de formation préalable, soit en médecine interne soit en chirurgie.
- 6.5. **Déroulement de la procédure de sélection** : après l'entretien d'audition, les candidats reçoivent une confirmation de leur intégration au réseau avec un plan de formation. Ce plan de formation s'étale sur 5 ans, il précise : les différents lieux de formation semestre par semestre mais aussi la possibilité, au bout de deux ans, d'arrêter la formation soit de la part du médecin-assistant, soit de la part des médecins cadres du réseau, si cette formation paraît inadaptée pour le candidat.
En ce qui concerne les candidatures pour les formations approfondies, ces candidatures se font auprès des responsables des différentes formations approfondies. Les critères de sélection reposent essentiellement sur la motivation du candidat, l'opportunité de postes futurs de médecins cadre dans le domaine de la formation approfondie et un certain nombre de pré-requis. En particulier pour les formations approfondies d'urogynécologie, d'oncologie gynécologique et de médecine foeto-maternelle, la formation de gynécologie opératoire est souhaitée.
- 6.6. **Contrat d'engagement** : la durée du contrat est de 5 ans pour la spécialisation FMH en gynécologie-obstétrique.



En ce qui concerne les formations approfondies, le plan de formation est de 3 ans avec éventuellement 1 renouvellement, an par an, possible.

III. Formation théorique commune.

La formation théorique structurée du Département est à disposition de tous les médecins assistants. Elle est organisée de la manière suivante :

1. Lundi :

Tous les mois à 17h00, Journal Club en Médecine de la Reproduction.

2. Mardi :

07h30-08h15 : salle 2'424, Journal Club

12h45-13h45 : salle 2'424, Colloque de la policlinique (présentation du suivi ambulatoire).

16h00-17h30 : BH-07 en radiologie, Colloque de sénologie (présentation des cas de sénologie).

Toutes les deux semaines: salle 2'424, Colloque de médecine fœtale (présentation de cas en présence des spécialistes assurant une approche multidisciplinaire : échographie, génétique, néonatalogie, chirurgie pédiatrique, pédiatrie (toutes spécialités), radiologie, anatomie pathologique).

3. Mercredi :

07h30-08h15 : salle 2'424, Colloque "Le point sur..." (Mise au point globale sur une problématique relevant de notre spécialité).

17h00-18h30 : BH-06 en oncologie, Colloque pluridisciplinaire d'oncologie-gynécologique (présentation des cas d'onco-gynécologie) et de sénologie.

4. Jeudi :

7h30-08h30, salle 2'424, Grand colloque du DFME (conférences données par des collaborateurs du DFME ou des invités).

12h15-13h15, Beaumont 48, 1er étage, Colloque de l'UMSA (Unité multidisciplinaire de santé des adolescents).

Une fois par mois : salle 2'001, 17h, Ateliers "relation médecin-patient" (Dr Delli Noci, psychiatre)

Tous les deux mois : 13h00-17h00, Auditoire de la Maternité, Colloque de formation continue regroupant tous les gynéco-obstétriciens romands.

5. Vendredi :

7h30-08h15 : salle 2'424, Journal Club

14h30-16h00, BH-07 en radiologie, Colloque de radiologie gynécologique.

De plus, les médecins cadres et les chefs de clinique sont à disposition des médecins assistants pour organiser des évaluations en milieu de travail. Le Mini-CEX et la DOPS sont deux types d'évaluation basés sur le même principe : des observations brèves mais répétées permettent de documenter l'état de la formation et forment la base pour un feed-back structuré. Tandis que le Mini-CEX met l'accent sur l'observation de communication avec le patient (anamnèse, information du patient) et l'examen clinique, la DOPS est centrée sur les interventions techniques.

C'est au médecin en formation de prendre l'initiative d'un Mini-CEX ou d'une DOPS en l'organisant avec le cadre responsable de son secteur.

IV . Modules de formation de base:

1. Module de formation complète

Ce plan de formation s'étend sur cinq ans et est destiné aux médecins-assistants entrant dans la filière CHUV. Il comprend dans l'ordre :

Au sein du CHUV :

- 6 mois dans le service des urgences de gynécologie et à l'hôpital de jour
- 6 mois à la polyclinique gynécologique et obstétricale
- 6 mois dans le service du prénatal
- 6 mois en salle d'accouchement
- 6 mois dans l'unité d'échographie gynécologique et obstétricale
- 6 mois d'activité dans le cadre des consultations spécialisées (urogynécologie, colposcopie et ménopause)
- 12 mois dans la division des opérées et en salle d'opération

De plus une année en clinique « B », « C » ou « D » est obligatoire. Elle peut être accomplie soit avant (recommandé) soit après la formation spécifique au DFME.

1^{ère} année :

- **Engagement de 6 mois dans le service des urgences de gynécologie et obstétrique et à l'hôpital de jour** (Modalité du tutorat : 1 chef de clinique pour 5 assistants)

Objectifs de formation :

a) Savoir :

- Posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et thérapeutiques en urgence ambulatoire de gynécologie et obstétrique,
- Posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et les premières mesures thérapeutiques en cas d'urgence gynécologique et obstétriques grave,
- Maîtriser les indications opératoires pour les interventions mineures courantes en gynécologie-obstétrique.

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques des investigations cliniques et des interventions diagnostiques de routine et thérapeutiques courantes,
- posséder les compétences en matière d'examen clinique en gynécologie-obstétriques,
- maîtriser les techniques opératoires pour les interventions mineures courantes en gynécologie.

c) Savoir-être :

- savoir aborder les patientes gynécologiques avec tact et établir un rapport de confiance patiente-médecin.

- **Engagement de 6 mois à la polyclinique gynécologique et obstétricale (intégrant la consultation de gynécologie-obstétrique psychosomatique)** (Modalité du tutorat : 1 chef de clinique pour 4 assistants)

Objectifs de formation :

a) Savoir :

- posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et thérapeutiques en pratique ambulatoire de gynécologie et obstétrique,
- posséder les connaissances nécessaires pour prescrire une substitution hormonale ou une contraception,

- reconnaître les grossesses à risque.
- acquérir les bases de la gynéco-obstétrique psychosomatique.

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques de contraception requérant un acte médical,
- maîtriser les bases de l'entretien en gynéco-obstétrique psychosomatique
- posséder les compétences en matière d'examen clinique en obstétrique,
- maîtriser le suivi ambulatoire de la grossesse.

c) Savoir-être :

- savoir aborder les patientes gynécologiques et obstétricales avec tact et établir un rapport de confiance patiente-médecin,
- être en mesure d'apporter un soutien et des conseils appropriés en cas de grossesse non désirée.

2^{ème} année :

- **Engagement de 6 mois dans le service du prénatal** (Modalité du tutorat : 1 chef de clinique pour 1 assistant)

1. Objectifs de formation :

a) Savoir :

- posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et thérapeutiques en matière de grossesses à risque.

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques des investigations de routine en obstétrique,

- posséder les compétences cliniques en matière de diagnostic et de prise en charge des grossesses à risque,
- maîtriser les techniques opératoires pour les interventions mineures courantes en obstétrique (version par manœuvres externes, cerclage).

c) Savoir-être :

- savoir s'occuper de situations psychosociales particulières sous supervision.

2. Objectifs spécifiques :

- 3 prises en charge sous supervision de patientes avec des tableaux cliniques complexes (point 3.5.4 du règlement de formation post-graduée).

- **Engagement de 6 mois en salle d'accouchement (3'200 naissances/an, maternité de niveau 3)** (Modalité du tutorat : 1 cadre médical et 1 chef de clinique pour 1 assistant)

1. Objectifs de formation :

a) Savoir :

- posséder les connaissances cliniques et techniques nécessaires pour conduire et pratiquer un accouchement normal ou pathologique,
- posséder les connaissances cliniques et techniques nécessaires pour reconnaître et traiter les complications obstétricales.

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques obstétricales conservatrices et opératoires (accouchements instrumentés, césariennes, cerclages...),

- posséder les compétences cliniques en matière de diagnostic obstétrical et de traitement des complications de la grossesse et de l'accouchement.

c) Savoir-être :

- être en mesure d'établir une relation patiente-médecin génératrice de confiance.

2. Objectifs spécifiques :

- accomplissement du catalogue des exigences en obstétrique (point 3.5.2 du règlement de formation post-graduée),
- participer à une activité de recherche du DFME (le poste prévoit une activité de recherche à raison d'une demi-journée par semaine).

3^e année :

- **Engagement de 6 mois dans l'unité d'échographie et de médecine fœtale** (Modalité du tutorat : 3 médecins-cadres, 1 praticien hospitalier pour 1 chef de clinique et un 1 assistant)

1. Objectifs de formation :

a) Savoir :

- posséder les connaissances cliniques et techniques nécessaires pour l'utilisation idoine des possibilités diagnostiques en échographie gynécologique et obstétricale.

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques d'investigations non invasives en échographie gynécologique et obstétricale,
- posséder les compétences cliniques en matière de diagnostic échographique.

c) Savoir-être :

- Se familiariser avec les entretiens dans les situations prénatales complexes.

2. Objectifs spécifiques :

- Accomplissement du catalogue des exigences en échographie (point 3.5.3 du règlement de formation post-graduée),
- 3 prises en charge sous supervision de patientes avec des tableaux cliniques complexes (point 3.5.4 du règlement de formation post-graduée).
- **Engagement de 6 mois dans le cadre des consultations spécialisées** (Modalité du tutorat : 1 chef de clinique ou 1 médecin-cadre pour 1 assistant)

Objectifs de formation :**a) Savoir :**

- posséder les connaissances particulières, théoriques et pratiques, liées à l'activité des consultations spécialisées (consultation d'urodynamique, de colposcopie, de ménopause, de médecine psychosociale et psychosomatique),
- posséder les compétences nécessaires pour poser un diagnostic colposcopique.
- posséder les connaissances nécessaires pour établir un plan thérapeutique sur la base d'un diagnostic colposcopique.
- posséder les compétences pour l'interprétation d'un bilan urodynamique.

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques diagnostiques et thérapeutiques liées aux consultations spécialisées,
- maîtriser les traitements des pathologies colposcopiques courantes.

- maîtriser les indications des traitements en urogynécologie.

c) Savoir-être :

- Mise en confiance des patientes se présentant pour des actes techniques

4^e année :

- **Engagement de 12 mois dans la division des opérées et en salle d'opération** (Modalité du tutorat : 4 chefs de clinique et 2 médecins cadre pour 3 assistants) : pratique des opérations par voies conventionnelles (6 mois : gynécologie classique, laparoscopies diagnostiques et interventionnelles de base, sénologie simple) puis pratiques des interventions gynécologiques complexes (6 mois : gynécologie oncologique, laparoscopies opératoires, sénologie oncologique). Le nombre annuel d'interventions au DFME est suffisant pour l'accomplissement du catalogue des exigences de deux candidats par an.

1. Objectifs de formation :

a) Savoir :

- posséder les connaissances nécessaires en matière d'indications opératoires pour le choix de la technique opératoire la plus appropriée et de prévention, respectivement de traitement des complications opératoires,
- posséder les connaissances nécessaires pour établir un plan thérapeutique sur la base d'un diagnostic clinique et/ou radiologique.

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques opératoires en particulier pour les interventions figurant au catalogue des exigences,

- posséder les compétences cliniques en matière de surveillance postopératoire, de diagnostic d'une urgence thérapeutique et de traitement des complications postopératoires,
- présenter les patientes au colloque multidisciplinaire d'oncologie gynécologique.

c) Savoir-être :

- Etre en mesure de communiquer de façon adéquate avec les patientes et leurs familles,
- Présentation adéquate de l'information pré-opératoire et obtention du consentement,
- Etre capable d'annoncer de mauvaises nouvelles avec tact et en tenant compte de l'environnement bio-psycho-social de la patiente.

2. Objectifs spécifiques :

- accomplissement du catalogue des exigences en gynécologie (point 3.5.1 du règlement de formation post-graduée).
- En ce qui concerne les médecins-assistants du tournus et venant d'une clinique « B », l'intégration se fera dans un niveau de formation adaptée à leur ancienneté, selon les critères précédemment définis pour la filière CHUV. Cette adaptation de la formation tient compte, bien sûr, des contraintes de disponibilité de postes mais aussi des souhaits des médecins-assistants. Les objectifs d'apprentissage des médecins-assistants du tournus venant d'une clinique « B » sont similaires à ceux des médecins du CHUV pour une formation identique (cf au-dessus).

2. Module de formation de base en gynécologie et obstétrique :

Ce plan de formation s'étend sur deux ans et comprend dans l'ordre :

- 6 mois dans le service des urgences de gynécologie et à l'hôpital de jour
- 6 mois à la policlinique gynécologique et obstétricale
- 12 mois en salle d'accouchement

1^{ère} année

- **Engagement de 6 mois dans le service des urgences de gynécologie et d'obstétrique et à l'hôpital de jour** (Modalité du tutorat : 1 chef de clinique pour 5 assistants)

Objectifs de formation :

a) Savoir :

- posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et thérapeutiques en urgence ambulatoire de gynécologie et obstétrique,
- posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et les premières mesures thérapeutiques en cas d'urgence gynécologique et obstétrique grave,
- maîtriser les indications opératoires pour les interventions mineures courantes en gynécologie-obstétrique.

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques des investigations et des interventions diagnostiques de routine et thérapeutiques courantes,
- posséder les compétences en matière d'examen clinique en gynécologie-obstétrique,
- maîtriser les techniques opératoires pour les interventions mineures courantes en gynécologie-obstétrique.

c) Savoir-être :

- savoir aborder les patientes gynécologiques avec tact et établir un rapport de confiance patiente-médecin.
- **Engagement de 6 mois à la polyclinique gynécologique et obstétricale** (Modalité du tutorat : 1 chef de clinique pour 4 assistants) :

Objectifs de formation :

a) Savoir :

- posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et thérapeutiques en pratique ambulatoire de gynécologie et obstétrique,
- posséder les connaissances nécessaires pour prescrire une substitution hormonale ou une contraception,
- reconnaître les grossesses à risque.

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques de contraception requérant un acte médical,
- posséder les compétences en matière d'examen clinique en obstétrique,
- maîtriser le suivi ambulatoire de la grossesse.

c) Savoir-être :

- savoir aborder les patientes gynécologiques et obstétricales avec tact et établir un rapport de confiance patiente-médecin,
- être en mesure d'apporter un soutien et des conseils appropriés en cas de grossesse non désirée.

2^e année :

- **Engagement de 12 mois en salle d'accouchement** (3'200 naissances/an, maternité de niveau 3) (Modalité du tutorat : 1 chef de clinique pour 1 assistant)

1. Objectifs de formation :

a) Savoir :

- posséder les connaissances cliniques et techniques nécessaires pour conduire et pratiquer un accouchement normal ou pathologique,
- posséder les connaissances cliniques et techniques nécessaires pour reconnaître et traiter les complications obstétricales.

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques obstétricales conservatrices et opératoires (accouchements instrumentés, césariennes),
- posséder les compétences cliniques en matière de diagnostic obstétrical et de traitement des complications de la grossesse et de l'accouchement.

c) Savoir-être :

- Être en mesure d'établir une relation patiente-médecin génératrice de confiance.

2. Objectifs spécifiques :

- Accomplissement du catalogue des exigences en obstétrique (point 3.5.2 du règlement de formation post-graduée).

3. Module de complément de formation en clinique « A » pour candidats avancés au titre de spécialiste en gynécologie et obstétrique

Ce module de formation d'un an s'adresse à des candidats avancés pouvant exercer les différents aspects de la spécialité dans les

différents secteurs du DFME. Le rôle du candidat est de remplacer les assistants avancés dans leur formation durant leurs absences.

Ce poste implique des engagements à la salle d'accouchement, au service du prénatal, dans les consultations spécialisées et en pré-hospitalisation.

Objectifs de formation : cf. les différentes descriptions de postes.

4. Module de formation en clinique « A » pour candidats débutants au titre de spécialiste en gynécologie et obstétrique ou formation en gynécologie et obstétrique dans le cadre de la formation post-graduée en médecine générale ou autres disciplines :

Ce module dure un an et correspond à l'organisation et aux objectifs de formation de la première année du programme de formation complète :

- **Engagement de 6 mois dans le service des urgences de gynécologie et obstétrique et à l'hôpital de jour** (Modalité du tutorat : 1 chef de clinique pour 5 assistants).

Objectifs de formation :

2. Savoir :

- posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et thérapeutiques en urgence ambulatoire de gynécologie-obstétrique,

- posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et les premières mesures thérapeutiques en cas d'urgence gynécologique et obstétricale grave,
- maîtriser les indications opératoires pour les interventions mineures courantes en gynécologie-obstétrique.

3. Savoir-faire :

- maîtriser les techniques des investigations et des interventions diagnostiques de routine et thérapeutiques courantes,
- posséder les compétences cliniques en matière d'examen clinique en gynécologie-obstétrique,
- maîtriser les techniques opératoires pour les interventions mineures courantes en gynécologie-obstétrique.

4. Savoir-être :

- savoir aborder les patientes gynécologiques avec tact et établir un rapport de confiance patiente-médecin.
- **Engagement de 6 mois à la policlinique gynécologique et obstétricale** (Modalité du tutorat : 1 chef de clinique pour 4 assistants)

Objectifs de formation :

a) Savoir :

- posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et thérapeutiques en pratique ambulatoire de gynécologie et obstétrique,
- posséder les connaissances nécessaires pour prescrire une substitution hormonale ou une contraception,
- reconnaître les grossesses à risque,

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques de contraception requérant un acte médical,
- posséder les compétences en matière d'examen clinique en obstétrique,
- maîtriser le suivi ambulatoire de la grossesse.

c) Savoir-être :

- savoir aborder les patientes gynécologiques et obstétricales avec tact et établir un rapport de confiance patiente-médecin,
 - être en mesure d'apporter un soutien et des conseils appropriés en cas de grossesse non désirée.
- Il est à noter que les plans de formation des médecins-assistants et en particulier ceux du tournus du CHUV répondent aux critères de formation dits « C.H.A.T. » selon les référentiels du CHUV (cf annexe ci-jointe).**

V. Modules de formation approfondie :

1. Module de formation approfondie en gynécologie-obstétrique opératoire : responsable Pr P. Mathevet.

Ce module dure 3 ans, il correspond au programme de formation approfondie FMH. Il est destiné à des candidats porteurs de titre de spécialiste en gynécologie-obstétrique. La formation est centrée sur la prise en charge chirurgicale gynécologique et obstétricale.

De ce fait, le candidat doit remplir une fonction de chef de clinique en milieu universitaire et satisfaire aux exigences minimales pour l'obtention du titre en gynécologie et obstétrique. Le candidat doit avant le début de la formation approfondie, avoir montré un intérêt particulier pour le domaine spécifique de la gynécologie-obstétrique opératoire.

Pendant la formation approfondie, le candidat peut fonctionner comme chef de clinique et à ce titre superviser les chefs de cliniques adjoints. Le candidat au cours des 3 ans de formation approfondie doit manifester son intérêt de la manière suivante :

- Participation active à l'enseignement des chefs de clinique adjoints, des assistants titulaires et assistants boursiers.
- Participation active à la formation continue dans le cadre du Département.
- Participation active à un projet de recherche au sein du Département dans le cadre de la gynécologie-obstétrique opératoire.
- Réalisation d'un projet complet et personnel supervisé par un médecin-chef du Département.

- Engagement de 3 ans en service de chirurgie gynécologique (modalités du tutorat : deux médecins-cadres pour un candidat).

1. Objectifs de formation :

a) Savoir :

- Posséder des connaissances cliniques, diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la prise en charge des pathologies obstétricales complexes.
- Connaître et maîtriser les différentes indications au traitement chirurgical des pathologies gynécologiques y compris les pathologies complexes (endométriose, uro-gynécologie, oncologie gynécologique, sénologie, ...).
- Posséder des connaissances complètes des différentes approches chirurgicales possibles en gynécologie et en obstétrique : voie d'abord, modalités opératoires précises.
- Posséder des connaissances en psychologie pour aborder une prise en charge diagnostique et thérapeutique de situations gynécologique ou obstétricales complexes.

b) Savoir-faire :

- Superviser la prise en charge des urgences gynécologiques et obstétricales y compris la réalisation des gestes opératoires associés à ces urgences.
- Reconnaître les situations obstétricales nécessitant une prise en charge urgente, et assurer la réalisation de cette prise en charge adaptée, dans des conditions satisfaisantes.
- Maîtriser les investigations non invasives et invasives en gynécologie et savoir intégrer ces explorations dans la prise en charge globale.
- Assurer l'enseignement et le tutorat des assistants et des chefs de cliniques adjoints.

- Maîtriser les opérations gynécologiques et les techniques courantes, et connaître la gestion des complications per- et post-opératoires.

c) Savoir-être :

- Offrir un soutien psychologique aux patientes présentant des pathologies gynécologiques ou obstétricales graves, en particulier en cas de pathologies cancéreuses.
- Organiser des consultations multidisciplinaires, en particulier dans le cadre de la prise en charge des pathologies cancérologiques avec collaboration avec les oncologues, radiothérapeutes, infirmiers référents...
- Savoir s'entourer de compétences autres, en particulier en chirurgie viscérale et / ou en urologie, pour des opérations potentiellement difficiles avec risque de complications per-opératoires.
- Assurer une collaboration rapprochée avec les anesthésistes-réanimateurs pour la définition des prises en charge chirurgicales optimales des patientes présentant des pathologies gynécologiques ou obstétricales.
- Savoir évaluer la meilleure approche chirurgicale afin de réduire la morbidité de la prise en charge.

2. Objectifs spécifiques :

- Accomplissement du catalogue des exigences en gynécologie obstétrique opératoire du règlement de la formation post-graduée
- Réalisation d'un travail personnel de développement ou de recherche dans le cadre de la gynécologie obstétrique opératoire, au cours des 3 ans de formation approfondie.

3. Remarques :

Le tutorat est assuré par deux médecins-chefs. Le volume tant de l'activité gynécologique opératoire que de celle d'obstétrique, permet aisément aux candidats de réaliser, au cours de cette formation,

l'entièreté des prestations exigées par leur catalogue de formation approfondie en gynécologie-obstétrique opératoire.

Des possibilités d'accès à l'enseignement théorique structuré sont organisées dans le cadre du Département.

Le candidat a l'obligation de participer à des projets de recherche dans le cadre de son activité clinique. Il participe à l'encadrement des médecins-assistants et des chefs de clinique adjoints.

2. Module de formation approfondie en médecine fœto-maternelle : responsable Pr Y. Vial

Ce module dure trois ans et correspond au programme de formation approfondie FMH. Il est destiné à des candidats porteurs du titre de spécialiste en gynécologie et obstétrique. La formation étant centrée sur l'échographie et la médecine fœtale, le candidat doit déjà avoir rempli une fonction de chef de clinique en milieu universitaire et doit satisfaire aux exigences minimales du point de vue obstétrical avant le début de sa formation (100 conduites d'accouchements à risque, 50 opérations obstétricales vaginales, 80 césariennes dans des situations à risque et 30 interruptions de grossesse après 14 semaines en plus des exigences minimales pour le titre de spécialiste en gynécologie et obstétrique). Le catalogue "obstétrical" fait partie intégrante du programme et correspond à une année de chef de clinique en salle d'accouchement.

- **Engagement de 1 an dans l'unité prénatale et la salle d'accouchement du DFME**(Modalité du tutorat : 3 médecins-cadres et 1 praticien hospitalier pour un candidat)
- **Engagement de 2 ans dans l'unité d'échographie et de médecine fœtale du DFME** (Modalité du tutorat : 3 médecins-cadres et 1 praticien hospitalier pour un candidat)

-

1. Objectifs de formation :

a) Savoir :

- posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la prise en charge de grossesses à haut risque,
- posséder les connaissances cliniques, diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la prise en charge de fœtus présentant des pathologies,
- maîtriser les indications aux interventions in utero.

b) Savoir-faire :

- maîtriser les techniques des investigations et des interventions diagnostiques en médecine fœtale,
- posséder les compétences cliniques nécessaires pour le diagnostic échographique de malformations et d'affections fœtales (niveau de référence III),
- maîtriser les techniques opératoires in utero selon le catalogue des exigences.

c) Savoir-être :

- Soutien psychologique et conseils compétents aux parents de fœtus présentant des malformations,
- Soutien psychologique et conseils compétents aux femmes subissant une interruption de grossesse après la 14^e semaine,
- Collaboration multidisciplinaire.

2. Objectifs spécifiques :

- Accomplissement du catalogue des exigences en médecine fœto-maternelle, à l'exclusion des opérations obstétricales (point 3.1 du règlement de formation post-graduée).
- Réalisation de trois travaux personnels de développement ou de recherche dans le cadre de la médecine materno-fœtale.

3. Remarques :

- Le tutorat est assuré par deux médecins-chefs et par un médecin cadre (médecins associés) et un praticien hospitalier.
- Le volume d'activité en tant que centre régional de référence pour la pathologie foeto-maternelle permet aux candidats de réaliser aisément au cours de leur formation l'entièreté des prestations exigées par le catalogue de formation approfondie en médecine foeto-maternelle. Des possibilités d'accès à l'enseignement théorique structuré sont organisées dans le cadre d'un plan de formation.
- Le candidat a l'obligation de participer à des projets de recherche dans le cadre de son activité clinique.

3. Module de formation approfondie en médecine de la reproduction et endocrinologie gynécologique : responsable Dr N. Vulliemoz

Ce module de formation approfondie est sous la direction du Dr Nicolas Vulliemoz, qui a transmis le contenu de ce module séparément.

4. Module de formation approfondie en uro-gynécologie : responsable Dr C. Achtari

Ce module de formation approfondie est sous la direction du Dr Chahin Achtari, qui a transmis le contenu de ce module séparément.